



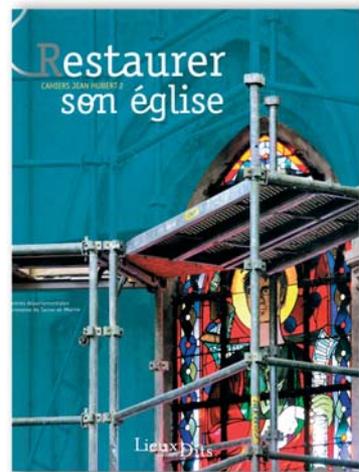
Notes de lecture

"Restaurer son église"

Actes des 2^{es} Rencontres départementales
du patrimoine en Seine-et-Marne

Le département de Seine-et-Marne a organisé plusieurs colloques sur les politiques culturelles concernant le patrimoine. L'un d'entre eux – dont les actes viennent de paraître – est consacré à la restauration des églises, et tout particulièrement de celles des petites communes. Un ouvrage remarquable abordant la question d'un patrimoine innombrable, parfois négligé, toujours essentiel et dont la principale conclusion est qu'il est nécessaire d'entretenir plutôt que d'attendre de devoir restaurer. Mais que cet entretien ne prend son plein sens qu'à condition que ces édifices retrouvent une véritable fonction sociale, religieuse, bien entendue, mais pas forcément...

"Restaurer son église"
Edition Lieux Dits,
208 pages – 20 euros



LE PETIT PATRIMOINE RELIGIEUX, élément décisif de l'identité architecturale des petites communes mais aussi charge financière souvent incompatible avec les budgets municipaux, est confronté à un double défi : la désaffection persistante de la société pour la forme religieuse de la spiritualité et donc la nécessité de donner aux églises rurales des fonctions autres que purement culturelles. Mais pour affronter ce destin délicat, ce patrimoine bénéficie d'un atout majeur, celui d'être l'objet d'une étroite co-élaboration entre les différents niveaux de collectivités territoriales – essentiellement les communes et les départements – ainsi qu'entre elles et l'Etat, ici très présent. Car le patrimoine, d'une manière générale, est par définition à la fois national et local, identitaire et supra-territorial. C'est ainsi que le ministère de la Culture, qui dispose d'Architectes des bâtiments de France dans les départements et finance très directement la surveillance, l'entretien et la restauration de tout le patrimoine classé et inscrit (jusqu'à 50% pour le premier et 40% pour le second), a consacré une part notable de son budget patrimoine 2009 au soutien des communes de moins de 2000 habitants, appliquant ainsi le précepte énoncé jadis par Jacques Duhamel : « Mieux vaut sauver 1000 monuments pour 50 ans que 50 monuments pour 1000 ans. »



Aujourd’hui, environ 870 églises de villes et de villages sont en état de “péril sanitaire” (chiffre établi par le ministère en juin 2008). C’est à ce patrimoine familial qu’ont été consacrées les 2^{es} Rencontres départementales du patrimoine de Seine-et-Marne de novembre 2005 dont le Conseil général vient tout juste de publier les actes. Quelques idées remarquables sur la question difficile des possibles affectations extra-religieuses des églises rurales extraites de cette très belle publication réalisée sous la direction d’Isabelle Rambaud, Conservatrice générale du patrimoine à la Direction des archives du patrimoine et des musées départementaux du ministère de la Culture.

Les multiples missions des églises à travers l’histoire. « Le recul actuel du sentiment religieux doit être pris en compte mais, si l’on redonne aux églises leurs fonctions sociales et communautaires, leur pérennité sera assurée comme elle l’est depuis sept cents ans », écrit Christophe Wagner, Architecte en chef des Monuments historiques. Même si les autorités religieuses restent réticentes à l’idée que les lieux de culte accueillent des manifestations profanes, il semble bien que l’anthropologue Emile Durkheim n’avait pas tort en affirmant un peu abruptement, dès les années 60, dans *Les Formes élémentaires de la vie religieuse* : « Le dieu et la société ne font qu’un. » Car l’église a toujours eu pour vocation, par delà sa stricte fonction religieuse, de représenter, identifier et réunir la communauté. De ce point de vue, on pourrait dire que le village est son église.

Cette fonction communautaire extra-religieuse s’explique notamment par le fait que, dans un village, « l’église a été pendant quinze siècles l’élément le plus fortement identitaire d’une communauté, à la différence du château qui identifie généralement un pouvoir individuel ou familial » (Christophe Wagner). Dans une église, la présence de la divinité et la présence de la communauté s’inter-changent et

se confondent, car s’y déroulent les naissances (baptêmes), les mariages et les enterrements – soit les éléments principaux de la vie du groupe.

Par ailleurs, les églises ont bien souvent eu, par le passé, un rôle de protection de la communauté, ce dont témoignent les églises fortifiées. Ou encore un rôle d’éducation : elles servaient parfois de salles d’école (et le professeur était alors le curé). Mais d’autres rassemblements encore y prenaient place, notamment politiques, car c’est là qu’à la Révolution se discutaient les réformes.

Enfin, par leurs cloches, elles avaient pour ainsi dire une fonction syndicale, celles de borner le temps de travail et d’indiquer les jours chômés. Ainsi, outre sa vocation culturelle, l’église avait de toute évidence « une fonction de régulation de la vie essentielle à la communauté ».

Les fonctions diverses des églises déchristianisées.

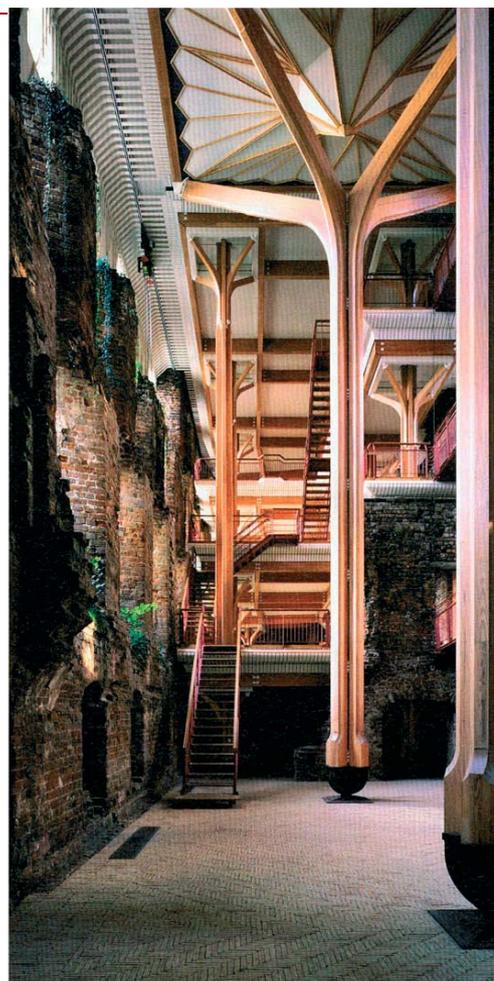
Tout d’abord, selon Pierre Thiébaud, Architecte du patrimoine, « la désaffectation des lieux de culte reste relativement rare » (environ 0,5% des édifices culturels). Car pour l’obtenir, le processus est complexe. Il faut une demande motivée du conseil municipal et une totale absence de culte constatée pendant au moins six mois ainsi que la promulgation d’un arrêté préfectoral. Si l’on souhaite assigner d’autres fonctions que purement culturelles aux édifices religieux, l’obligation s’impose donc de trouver une entente avec l’Eglise.

Cependant, même pour les lieux rendus à la vie civile, on constate le plus souvent une manifeste absence de solution de continuité entre leur usage laïc et leur usage religieux, montrant ainsi que la religion n’a pas l’apanage du sacré : les arts et les causes humanitaires sont les valeurs les plus fréquentes au service desquelles ces lieux ont été reconvertis, dans le sillage de l’art sacré et de l’aide aux démunis qui caractérise une grande part des œuvres de l’Eglise.

En Seine-et-Marne, l'Abbaye Saint-Séverin de Château-Landon est devenue une maison de retraite, puis un foyer communautaire. La Commanderie des Templiers à Coulommiers accueille des expositions temporaires organisées par l'association Remparts et l'Abbaye Notre-Dame du Lys à Dammarie-les-Lys sert de décor pour des manifestations musicales et théâtrales. Tel est aussi le cas pour le Festival de la Chaise Dieu, l'Abbaye de Noirlac, etc.

Au plan national et international, la même tendance se confirme, comme si l'époque moderne "instrumentalisait" les valeurs religieuses pour sacréaliser des valeurs laïques. L'église de Müzzuschlag, en Autriche, un temps utilisée comme brasserie et salle des fêtes, est devenue un centre artistique et culturel. Celle de l'Institut Rei Alfonsode Zamora, en Espagne, propose un espace d'échange entre culture espagnole et culture portugaise. Et des ajouts d'architecture résolument moderne ont transformé la chapelle du château royal de Koldinghus, au Danemark, en salle d'exposition. Enfin, le sport ne signale-t-il pas la haute teneur de communion quasi mystique qu'il a acquis dans nos sociétés par le fait même que l'église Saint-Maximin de Trier, en Allemagne, sert tantôt de salle de théâtre, tantôt de gymnase ?

La nécessaire réversibilité des transformations. Pour les églises non désaffectées, la mutation de fonction reste évidemment plus difficile. Quoi qu'il en soit, toujours selon Pierre Thiébaud, « ces lieux habilement réutilisés peuvent demeurer des espaces de vie à la frontière du divin et du quotidien, notamment lorsqu'ils servent des institutions qui font hommage à la dignité de l'homme ». Puis l'Architecte du patrimoine pose cette question sensible : « La "désertification" progressive des lieux de culte n'est-elle pas de nature à inciter le clergé à effectuer des passerelles d'échanges entre la vie civile et la vie religieuse ? A l'époque médiévale, les églises ne servaient-elles pas de refuge



La chapelle du château royal de Koldinghus (Danemark)

aux indigents, en accueillant même parfois des banquets ? » Mais à une condition : les programmes de transformation « doivent s'insérer dans le développement durable par leur caractère d'adaptabilité et de réversibilité ». L'affaiblissement de la fréquentation des églises n'a en effet rien de définitif. A considérer l'histoire, il s'agit vraisemblablement d'une oscillation – les XIV^e, XVI^e et XVIII^e siècles ont aussi connu une régression de la fréquentation des églises – et non d'un processus irréversible. D'où la nécessaire réversibilité des réadaptations de ces lieux de culte à de nouvelles fonctions communautaires.

Vincent Rouillon

 [Restaurer son église/Cahiers Jean Hubert 2](#)